



Paris, le 12 juin 2014

COMMUNIQUE DE PRESSE

—

Opération Alimentation Vacances 2014 : **les services sanitaires renforcent leurs contrôles pendant la période estivale** *Du 16 juin au 15 septembre 2014*

—

L'Opération Alimentation Vacances (OAV), qui s'est déroulée l'an passé du 15 juin au 15 septembre 2013 débutera cette année du 16 juin au 15 septembre 2014. Elle mobilise près de 4 000 agents du Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, et permet de renforcer les contrôles en matière de sécurité sanitaire des aliments dans les secteurs qui n'exercent leur activité qu'en période estivale et ceux qui connaissent une activité accrue durant l'été.

Cette opération s'inscrit dans le cadre d'une coopération interministérielle : l'Opération Interministérielle Vacances, à laquelle participent les services de l'État en charge de la sécurité sanitaire, de la concurrence, de la consommation, de la répression des fraudes, des douanes et de la santé.

Cet été, la surveillance sera prioritairement concentrée sur cinq secteurs au stade de la remise directe au consommateur :

- les marchés,
- la restauration (classique, rapide, à emporter),
- les métiers de bouche (boucheries/traiteurs et poissonneries),
- les grandes et moyennes surfaces (GMS) et commerces d'alimentation générale,
- les transports de denrées périssables.

Les contrôles seront par ailleurs renforcés dans les centres aérés, les colonies de vacances et les camps sous tente.

Les contrôles porteront principalement sur l'hygiène des denrées, le respect des températures de conservation des produits, le respect des procédures de nettoyage, ainsi que sur la formation du personnel, notamment saisonnier, aux principes généraux d'hygiène.


En 2013, l'Opération Alimentation Vacances (15 juin-15 septembre) avait donné lieu à 20.550 inspections par les agents du ministère chargé de l'agriculture au sein des directions départementales en charge de la protection des populations (DDPP ou DDCSPP). Ces inspections avaient conduit notamment à 252 fermetures d'établissements, 405 procès-verbaux d'infractions et au retrait de la consommation de 7,2 tonnes de produits.

Pour plus d'informations : <http://agriculture.gouv.fr/surveillance-controles-alertes>

Contacts presse

Service de presse de Stéphane LE FOLL - Tel : 01 49 55 59 74 ; Fax: 01 49 55 43 81 ; cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr
Service de presse du ministère - Tel : 01 49 55 60 11 ; ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt
Hôtel de Villeroy – 78 bis, rue de Varenne – 75007 PARIS
www.agriculture.gouv.fr - www.alimentation.gouv.fr

 @Min_Agriculture